

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres ouvert N° 304-24-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	1
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	14
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -	1
CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	4
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHE	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHE	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESILIATION	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE	6

ARTICLE 12 :	FORMALITE D'ENREGISTREMENT _____	6
ARTICLE 13 :	CAS DE FORCE MAJEURE _____	6
ARTICLE 14 :	DROITS ET TAXES _____	6
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	_____	7
ARTICLE 15 :	MAITRE D'ŒUVRE _____	7
ARTICLE 16 :	NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX _____	7
ARTICLE 17 :	DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON _____	7
ARTICLE 18 :	CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE _____	7
ARTICLE 19 :	DELAI DE GARANTIE _____	7
ARTICLE 20 :	RECEPTION PROVISOIRE _____	8
ARTICLE 21 :	RECEPTION DEFINITIVE _____	8
ARTICLE 22 :	MODALITES DE PAIEMENT _____	8
ARTICLE 23 :	PENALITES DE RETARD _____	8
ARTICLE 24 :	NORMES _____	9
ARTICLE 25 :	CONTROLE ET VERIFICATION _____	9
ARTICLE 26 :	GARANTIE PARTICULIERE _____	9
ARTICLE 27 :	MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE _____	10
ARTICLE 28 :	DOCUMENTATION ET FORMATION _____	10
ARTICLE 29 :	DEFINITION DES PRIX _____	11

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR "OFFRES DE PRIX"
N° 304-24-AOO

Le **jeudi 05 décembre 2024 à 10h00**, il sera procédé, dans la salle de la Commission d'Appels d'Offres située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **sur offres de prix** concernant : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré **gratuitement**, auprès de la cellule Interface Achats au Département des Achats situé au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics **www.marchespublics.gov.ma** et **à titre indicatif** à partir de l'adresse électronique **www.onda.ma**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **154 000,00 DH**

La constitution du cautionnement provisoire doit être effectuée **exclusivement par voie électronique via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) mentionné ci-dessous.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme TVA comprise de : **10 320 000,00 DH.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

N.B : Les échantillons exigés dans le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Cellule Interface Achats située au bâtiment de la Direction des Achats et de la Logistique (près de l'Aéroport Casablanca Mohammed V) au plus tard le mercredi 04 décembre 2024 à 15 heures.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel d'offres ouvert N° 304-24-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

AVIS D'APPEL D'OFFRES	1
CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	3
ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE	3
ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	3
ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE	3
ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIECES A FOURNIR	4
ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISoire	6
ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES	7
ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES	7
ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE	7
ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE	8
ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS	9
ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURRENTS	11
ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES	11
ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION	12
ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES	12
ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS	13
CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	14
ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR	1
ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT	1
ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -	1

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent règlement concerne la consultation relative au projet : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA.**

ARTICLE 02 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est l'Office National des Aéroports (ONDA).

ARTICLE 03 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Peuvent valablement participer et être attributaires des marchés publics de l'ONDA, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement de consultation, les personnes physiques ou morales qui répondent aux conditions de l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 04 : CONTENU DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend :

01. L'avis d'appel d'offres ;
02. Le présent règlement de consultation ;
03. Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
04. Le modèle d'acte d'engagement ;
05. Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
06. Le modèle du bordereau des prix-détails estimatifs ;
07. Le modèle du bordereau des prix pour approvisionnements, le cas échéant ;
08. Le modèle du sous détail des prix, le cas échéant ;
09. Tout autre modèle joint au présent dossier d'appel d'offres ;
10. Les plans et documents techniques, le cas échéant.
11. Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports, approuvé le 09 juillet 2014, téléchargeable sur le site de l'ONDA à l'adresse suivante :

<http://www.onda.ma/Je-suis-Professionnel/Appels-d'offres/Règlementation-des-marchés-de-l'ONDA> ;

NB : Tout concurrent est tenu de prendre connaissance et d'examiner toutes les instructions, modèles et spécifications contenues dans les documents de la consultation.

Le concurrent assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme, au regard, des exigences des documents de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 05 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tout document concernant l'offre échangés entre le concurrent et l'ONDA doivent être rédigés en **LANGUE FRANÇAISE.**

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité

compétente (Les documents en arabe ne nécessite pas de traduction en français), des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

Seules les offres techniques peuvent être fournies en langue **ARABE ou ANGLAISE**. Toutefois, en cas de besoin la Commission des Appels d'Offres peut demander, au concurrent et aux frais de ce dernier, la traduction des documents constituant l'offre technique en langue française.

ARTICLE 06 : DOSSIERS DES CONCURRENTS ET LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Conformément aux articles 25, 27, 28, 29 et 30 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur, chaque concurrent est tenu de présenter les pièces suivantes :

A. Le dossier administratif : Pièces exigées

Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation ;
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature physique portée par chaque membre du groupement doit être légalisée par une personne/autorité compétente.

Pour les établissements publics :

- A1. Une déclaration sur l'honneur**, en un exemplaire unique, conformément au modèle joint au présent règlement de consultation.
- A2. Le cautionnement provisoire**, tel que précisé au niveau de l'avis d'appel d'offres et dans les conditions fixées par l'article 7 ci-dessous.
- A3. Pour les groupements**, en plus des pièces citées ci-dessus, une copie légalisée de la **convention constitutive du groupement** prévue à l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

La signature physique portée par chaque membre du groupement doit être légalisée par une personne/autorité compétente.

- A4. Une copie du texte** l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

B. Le complément du dossier administratif : Pièces exigées

Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- B1. Les pièces justifiant les pouvoirs** conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :
 - S'il s'agit d'une **personne physique** agissant pour son propre compte :
 - Aucune pièce n'est exigée ;
 - S'il s'agit d'un **représentant**, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration **légalisée** lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

B2. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du **règlement des marchés de l'ONDA en vigueur**.

Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B3. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévus aux B2) et B3) ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

B4. Le certificat d'immatriculation au **registre de commerce** pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

NB : Pour les concurrents non installés au Maroc l'équivalent des attestations visées aux paragraphes **B2, B3** et **B4** ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

Pour les établissements publics :

B1. Une attestation fiscale ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

NB : Pour les concurrents installés au Maroc, le document « Demande d'attestation de régularité fiscale » délivré par la Direction Générale des Impôts n'est pas acceptable. Seule l'attestation fiscale pour concurrents aux marchés publics délivrée par la Trésorerie Générale du Royaume est acceptable.

B2. Une attestation ou sa copie délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de Sécurité Sociale (**CNSS**) certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

NB : La validité des pièces prévues aux **B1** et **B2** ci-dessus est appréciée sur la base de leur date de production par rapport de la date du dépôt du complément administratif (cf. paragraphe 5 de l'article 40 du règlement des marchés de l'ONDA).

C. Le dossier technique :

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier technique composé des pièces détaillées dans les dispositions particulières ci-dessous (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

Lorsqu'il est prévu, au niveau des dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation), la présentation d'un certificat de qualification et de classification ou d'un certificat d'agrément. Ledit certificat tient lieu du dossier technique.

Pour les groupements, il y a lieu de se conformer aux dispositions de l'article 140 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur relatives au dossier technique.

D. Le dossier additif :

Il comprend toutes pièces complémentaires exigées par le présent règlement de consultation tel que détaillé dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de consultation).

E. Le cahier des prescriptions spéciales :

Paraphé et signé, en toutes les pages et sans réserve, par le concurrent ou la personne habilitée par lui à cet effet.

ARTICLE 07 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque concurrent est tenu de produire un cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, tel qu'indiqué sur l'avis d'appel d'offres.

Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu **doivent être émis par un organisme Marocain agréé et arrêtés en Dirhams Marocains (MAD)**.

NB 1 : Etant donné que la soumission par voie électronique est obligatoire, **la constitution du cautionnement provisoire s'effectue exclusivement par voie électronique, via le portail des marchés publics**, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics et conformément aux conditions d'utilisation dudit portail.

NB 2 : **Le cautionnement ne doit pas être limité dans le temps, ni comporter des conditions et/ou réserves de la part de la banque et/ou du soumissionnaire.**

NB 3 : **En cas de groupement**, le cautionnement provisoire doit être souscrit conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Aussi, **le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et**

solidaire en tenant lieu **doivent préciser la mention suivante** :

« *Le présent cautionnement est délivré dans le cadre d'un groupement et, en cas de défaillance, le montant dudit cautionnement reste acquis au maître d'ouvrage abstraction faite du membre défaillant* ».

Le cautionnement provisoire reste acquis à l'ONDA dans les cas prévus par :

- L'article 15 du CCAG EMO ;
- L'article 18 du CCAG Travaux ;
- L'article 40 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

ARTICLE 08 : OFFRES TECHNIQUES

Lorsque la présentation d'une offre technique est exigée conformément à l'article 28 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent fournir les pièces détaillées dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**).

ARTICLE 09 : OFFRES COMPORTANT DES VARIANTES

Les offres variantes ne sont pas prévues pour le présent appel d'offres.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

L'offre financière comprend :

1. L'acte d'engagement, conformément à l'**ANNEXE II**, en un seul exemplaire.

Cet acte d'engagement doit être dûment rempli, et comportant **le relevé d'identité bancaire (RIB)**, est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'ONDA, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de **procurations légalisées** pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

Cette dernière disposition est applicable également **s'il s'agit d'un appel d'offres alloti** dont le règlement de consultation prévoit un acte d'engagement pour chaque lot ; Abstraction faite de la répartition des lots entre les membres du groupement, qu'il soit conjoint ou solidaire.

Si le groupement est conjoint, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et **doit préciser** la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à réaliser.

Si le groupement est solidaire, il doit présenter un acte d'engagement unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, cet acte d'engagement **peut**, le cas échéant, indiquer les prestations que chacun des membres s'engage à réaliser dans le cadre dudit marché

NB : Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en **chiffres** et en toutes **lettres**.

2. Le bordereau des prix-détail estimatif, conformément à l'**ANNEXE III**. Les concurrents **ne doivent** pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif.

Conformément à l'article 27 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur :

- Les prix unitaires du bordereau des prix, du détail estimatif et ceux du bordereau des prix-détail estimatif et les prix forfaitaires du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres.**
- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent.
- En cas de discordance entre les montants totaux du bordereau du prix global et ceux de la décomposition du montant global, le montant total la décomposition du montant global prévaut.
- Les montants totaux du bordereau des prix-détail estimatif, du bordereau du prix global et de la décomposition du montant global **doivent être libellés en chiffres.**
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du détail estimatif, du bordereau des prix-détail estimatif ou du bordereau du prix global, selon le cas, le montant de ces derniers documents est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

3. Le sous détail des prix, le cas échéant.

4. Le bordereau des prix pour approvisionnements, lorsqu'il est prévu par le cahier de prescriptions spéciales.

NB : OFFRE FINANCIERE EXCESSIVE

Lorsque l'offre la plus avantageuse est supérieure **de plus de vingt pour cent (20%)** par rapport à l'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage pour les **marchés de travaux, de fournitures et de services autres que ceux qui portent sur les études**, elle est jugée **excessive** et est **systématiquement rejetée par la commission d'appel d'offres** et ce, conformément à l'article 41 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

ARTICLE 11 : MONNAIE DE L'OFFRE

Les offres financières **des concurrents résidents au Maroc** doivent être exprimées **exclusivement** en Dirhams Marocains (**MAD**). En cas de groupement avec des concurrents non-résidents au Maroc, les prix des prestations qui seront payées au membre résident au Maroc doivent être exprimés en Dirhams Marocains.

Lorsque le concurrent est non-résident au Maroc, son offre peut être exprimée strictement dans la(es) monnaie(s) suivante(s) :

- **MAD** : Dirhams marocains
- **EUR** : Euros
- **USD** : Dollars américains

Les offres exprimées en monnaies étrangères (**EUR/USD**) seront, pour les besoins d'évaluation et de comparaison, converties en Dirham. Cette conversion s'effectue sur la base du **cours de référence du dirham** en vigueur, du premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis, donné par Bank Al-Maghrib.

NB : Un concurrent ne doit pas proposer plusieurs prix en monnaies différentes pour une même ligne figurant au niveau du bordereau des prix-détail estimatif. A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 12 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Comme précisé dans l'avis d'appel d'offres, **la soumission par voie électronique est obligatoire**. De ce fait, il est demandé aux concurrents de présenter, **électroniquement**, les documents exigés, sous le **format standard A4** à l'exception des plans qui peuvent être présentés sous format A3.

Les pièces produites par chaque concurrent doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant.

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées.

Contenu des enveloppes :

1. **Lorsque l'offre technique n'est pas exigée, Deux (02) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant ;
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
2. **Lorsque l'offre technique est exigée, Trois (03) enveloppes** distinctes :
 - a. **La première enveloppe** contient :
 1. Les pièces du **dossier administratif** (Article 6 § A) ;
 2. Les pièces du **dossier technique** (Article 6 § C) ;
 3. Les pièces du **dossier additif** (Article 6 § D), le cas échéant.
 4. Le **cahier des prescriptions spéciales** (Article 6 § E).
 - b. **La deuxième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre financière telles que détaillées dans l'article 10 ci-dessus ;
 - c. **La troisième enveloppe** contient les pièces exigées de l'offre technique telles que détaillées dans l'article 8 ci-dessus.

NB : Lorsque l'appel d'offres est alloti :

- Le concurrent peut participer à un ou plusieurs lots ;
- Le concurrent doit présenter les offres techniques, si elles sont exigées et les offres financières **séparément** pour chaque lot.

A défaut, son offre sera écartée.

ARTICLE 13 : DEPOT DES OFFRES DES CONCURRENTS

1. Dépôt des échantillons, prospectus, notices ou autres documents techniques

Lorsque le dépôt d'échantillons et/ou la présentation de prospectus, notices ou autres documents techniques est exigé, conformément à l'article 34 du règlement des marchés de l'ONDA, les concurrents doivent déposer les échantillons/documents détaillés dans les dispositions particulières (**cf. chapitre 2 du présent règlement de la consultation**), dans les conditions fixées au niveau de l'avis d'appel d'offres.

2. Dépôt des plis par voie électronique

La soumission par voie électronique est obligatoire. Par conséquent, les plis des concurrents doivent être déposés dans les conditions fixées dans l'avis d'appel d'offres du présent dossier d'appel d'offres.

En effet et sauf stipulations différentes dans l'avis d'appel d'offres, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement, par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus sur support papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

IMPORTANT :

Toutes les pièces exigées par le présent règlement de consultation, **doivent être insérées, individuellement, dans l'enveloppe électronique les concernant et ce, comme détaillé dans l'article 12 ci-dessus.**

Aussi, conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, chaque document doit être signé, électroniquement, par le concurrent ou la personne dûment habilitée à le représenter, à l'exception des pièces dématérialisées et ce, avant leur insertion dans l'enveloppe électronique correspondante.

Cette signature s'effectue par le concurrent au moyen d'un certificat de signature électronique conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur et aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics.

Les plis sont déposés moyennant le certificat de signature électronique susmentionné.

Le dépôt des plis fait l'objet d'un horodatage automatique au niveau du portail des marchés publics, mentionnant la date et l'heure de dépôt électronique et de l'envoi de l'accusé de réception électronique au concurrent concerné à travers ledit portail.

3. Dépôt des plis complémentaires

Le pli contenant les pièces produites, suite à la demande de la commission d'appel d'offres, par le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, doit être, **selon le choix fixé** dans la demande de ladite commission :

- soit **déposé**, sur support papier, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans la demande ;
- soit **envoyé**, sur support papier, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit transmis, **par voie électronique**, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la

dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les plis déposés, transmis ou reçus postérieurement au délai fixé dans la demande de la commission **ne sont pas admis**.

NB :

La conclusion du marché issu de la procédure de la réponse électronique aux appels d'offres est effectuée sur la base d'un dossier sous format électronique.

Toutefois, l'adjudicataire est tenu de présenter sous format papier tout document demandé pour la conclusion du marché.

ARTICLE 14 : RETRAIT DES OFFRES DES CONCURENTS

a. Tout pli déposé électroniquement peut être retiré par le concurrent antérieurement au jour et à l'heure fixés pour la séance d'ouverture des plis.

Le retrait de tout pli s'effectue au moyen du **certificat de signature électronique** ayant servi au dépôt de ce pli.

Les informations relatives au retrait des plis sont enregistrées automatiquement sur le registre de dépôts des plis.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions prévues par le présent règlement de consultation et avant la date et heure limites d'ouverture des plis.

b. Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis.

Le retrait des échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans un registre.

Les concurrents ayant retiré leurs échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques peuvent présenter de nouveaux échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques dans les conditions prévues dans le présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN ET EVALUATION DES OFFRES

La séance d'ouverture des plis des concurrents **est publique**. Elle se tient au lieu, au jour et à l'heure prévus par le dossier d'appel d'offres ; si ce jour est **déclaré férié ou chômé**, la réunion se tient le jour ouvrable suivant à la même heure, et ce conformément à l'article 36 paragraphe 1 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Conformément aux conditions d'utilisation du portail des marchés publics, il est procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des offres des concurrents déposés **par voie électronique** dans les conditions fixées, notamment, dans articles **36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42** du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux de la commission de la consultation.

Les résultats de l'évaluation des offres des concurrents déposées **par voie électronique** sont portés à la connaissance de ces derniers au fur et à mesure du déroulement des travaux de la commission de consultation.

Lorsqu'il s'agit d'un appel d'offres alloti, la commission procède pour l'attribution des lots à l'ouverture, l'examen des offres de chaque lot et l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf disposition contraire dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation.

L'adjudication d'un lot n'est pas conditionnée par l'adjudication de l'un ou des autres lots quelle que soit leur énumération dans le dossier d'appel d'offres, sauf stipulations contraires dans les dispositions particulières du présent règlement de consultation. Par conséquent, l'ouverture des plis d'un lot peut être effectuée par la commission même si le lot précédent dans l'appel d'offres n'est pas encore adjugé.

ARTICLE 16 : CRITERES D'ADMISSIBILITE DES CONCURRENTS ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'admissibilité des concurrents sont détaillés dans les dispositions particulières (chapitre 2 du présent règlement de la consultation).

ARTICLE 17 : RESULTATS DEFINITIFS DE L'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage informe le concurrent attributaire du marché de l'acceptation de son offre **via le portail des marchés publics ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine**. Cette lettre est adressée dans un délai de **cinq (05) jours ouvrables** au maximum à compter du lendemain de la date d'achèvement des travaux de la commission.

Dans le même délai, il avise également les concurrents éliminés du rejet de leurs offres, en leur indiquant les motifs de leur éviction **via le portail des marchés publics ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine**.

Les échantillons ou prototypes, le cas échéant, sont restitués, après achèvement du délai de réclamation auprès du maître d'ouvrage, aux concurrents éliminés contre décharge.

ARTICLE 18 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES ET DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **soixante-quinze (75) jours**, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Ce délai peut être prorogé dans les conditions prévues aux articles 33 et 136 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur.

Toutefois, la signature du marché par l'attributaire vaut le maintien de son offre.

ARTICLE 19 : ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

L'autorité compétente (ONDA) peut, sans de ce fait encourir aucune responsabilité à l'égard des concurrents et quel que soit le stade de la procédure pour la conclusion du marché, annuler l'appel d'offres. Cette annulation intervient dans les cas suivants :

1. Lorsque les données économiques ou techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées ;

2. Lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ;
3. Lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ;
4. Lorsqu'un vice de procédure a été décelé ;
5. En cas de réclamation fondée d'un concurrent **sous réserve** des dispositions de l'article 152 du règlement des marchés de l'ONDA en vigueur;

En cas d'annulation d'un appel d'offres dans les conditions prévues ci-dessus, les concurrents ou l'attributaire du marché ne peuvent prétendre à indemnité.

ARTICLE 20 : INFORMATION, DEMANDE D'ÉCLAIRCISSEMENT ET RECLAMATIONS

Tout concurrent peut demander au maître d'ouvrage, **par courrier** porté avec accusé de réception, **par lettre recommandée** avec accusé de réception ou par **voie électronique** de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, **exclusivement**, aux coordonnées suivantes :

	Adresse	Département des Achats Office National des Aéroports Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouaceur
	Boîte postale	BP 52, Aéroport Casablanca Mohammed V – Nouaceur
	E-mail	achats@onda.ma
	Portail des marchés publics	https://www.marchespublics.gov.ma

NB : Cette demande **n'est recevable que** si elle parvient au maître d'ouvrage au moins **sept (7) jours** avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Les réclamations des concurrents doivent être formulées dans les conditions fixées par l'article 152 du règlement des marchés publics de l'ONDA.

En effet, les réclamations des concurrents doivent être introduites **à partir de la date de la publication** de l'avis d'appel à la concurrence et **au plus tard cinq (05) jours** après l'affichage du résultat du présent appel d'offres.

Toutefois, la réclamation du concurrent pour contester les motifs d'éviction, doit intervenir à compter de la date de réception de la lettre d'éviction et au plus tard dans les cinq (05) jours suivants.

Important : Toute correspondance émanant d'un concurrent, sur support papier ou par voie électronique, doit être signée, datée et établie sur papier en-tête précisant notamment, la dénomination/la raison sociale du concurrent ainsi que le nom, le prénom et la qualité de la personne habilitée ayant émis et signé ladite correspondance. A défaut, l'ONDA se réserve le droit de ne pas donner une suite à ladite correspondance.

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : Objet de l'appel d'offres
Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA.
Article 06 § C : Liste des pièces exigées pour le dossier technique
<p>C1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement,</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date, • Le lieu, • La nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation. <p>C2. Les attestations de référence, originales ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations d'importance et de complexité similaires à celles objet du présent appel d'offres. Chaque attestation précise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature des prestations ; • Leur montant (supérieur à 8 000 000,00 DHS TVA Comprise) ; • Le nom et la qualité du signataire et son appréciation ; • L'année de réalisation (entre 2014 et 2024).
Article 06 § D : Liste des pièces exigées pour le dossier additif
Aucun dossier additif n'est exigé
Article 08 : Liste des pièces exigées pour l'offre technique
Aucune offre technique n'est exigée.
Article 13 § 1 : Liste des échantillons
- Le concurrent doit fournir les échantillons pour les prix n° : 2, 10, 16, 17 et 23 du Bordereau des prix détail estimatif.
Article 16 : Critères d'admissibilité des concurrents et d'attribution du marché
Le seul critère d'attribution, après admission, est l' offre moins-disante .

ANNEXE I : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur

- Référence de l'appel d'offres : **304-24-AOO**
- Mode de passation : **Appel d'offres Ouvert**
- Objet du marché : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**

A – Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (1)
- N° de patente..... (1)
- N° du compte courant postal/bancaire ou à la TGR.....(RIB)

B - Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(1)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(1)
- N° de patente.....(1)
- N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR.....(RIB)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés déclare sur l'honneur :

- 1) M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2) Que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
- 3) Étant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4) M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a) À m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du règlement des marchés publics de l'ONDA ;
 - b) Que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que le maître d'ouvrage a prévu dans ledit cahier ;
- 5) M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

- 6) M'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.
- 7) Attester que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement des marchés publics de l'ONDA.
- 8) Certifier l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 9) Reconnaître avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du règlement des marchés publics de l'ONDA, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.

(2) à supprimer le cas échéant.

NB : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE II : MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

Acte d'engagement

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° **304-24-AOO** du **jeudi 05 décembre 2024**

A - Partie réservée à l'ONDA

Objet du marché : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**, passé en application des dispositions de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

B - Partie réservée au concurrent

a) Si le concurrent est une personne physique

Je, soussigné :(prénom, nom et qualité)
 Numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

- Adresse du domicile élu :
- Affilié à la CNSS sous le n° : (2)
- Inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n° (2)
- N° de patente..... (2)

b) Si le concurrent est une personne morale

Je, soussigné(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
 numéro de tél.....numéro du fax.....adresse électronique.....

- Agissant au nom et pour le compte de..... (raison sociale (**)) et forme juridique de la société) au capital de :
- Adresse du siège social de la société :
- Adresse du domicile élu.....
- Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2)
- Inscrite au registre du commerce.....localité) sous le n°.....(2)
- N° de patente.....(2)(3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

- Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier de consultation ;
- M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :
 - Montant hors T.V.A. Y COMPRIS DROITS DE DOUANES : (en chiffres et en lettres) ;
 - Taux de la T.V.A. : **20%** ;
 - Montant de la T.V.A. : (en chiffres et en lettres) ;

- Montant T.V.A. comprise : (en chiffres et en lettres).

L'Office National des Aéroports se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro

Fait à.....le.....
(Signature et cachet du concurrent)

- 1) Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :
 - a) Mettre : « Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
 - b) Ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
 - c) **Préciser la ou les parties** des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser **pour le groupement conjoint** et éventuellement pour le groupement solidaire (optionnelle).
- 2) Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- 3) Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

() La raison sociale doit être identique à celle figurant sur les statuts de la société**

ANNEXE III : MODELE BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF (BDP-DE) -
Objet : Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

N°	Désignation	UDM	QTÉ	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres(*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
1	BUREAU DIRECTEUR	U	5		
2	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU DIRECTEUR	U	5		
3	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU DIRECTEUR	U	10		
4	TABLE BASSE POUR BUREAU DIRECTEUR	U	5		
5	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU DIRECTEUR	U	5		
6	TABLE DE REUNION DE 06 PLACES POUR BUREAU DIRECTEUR	U	5		
7	FAUTEUIL POUR TABLE REUNION POUR BUREAU DIRECTEUR	U	30		
8	PORTE MANTEAU POUR BUREAU DIRECTEUR	U	5		
9	BUREAU RESPONSABLE TYPE A AVEC RETOUR	U	20		
10	FAUTEUIL MANAGER POUR BUREAU TYPE A	U	20		
11	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A	U	40		
12	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A	U	20		
13	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A	U	20		
14	TABLE DE REUNION DE 04 PLACES POUR BUREAU TYPE A	U	20		
15	FAUTEUIL POUR TABLE REUNION POUR BUREAU TYPE A	U	80		
16	BUREAU RESPONSABLE TYPE B	U	30		
17	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B	U	30		
18	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B	U	60		
19	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE B	U	30		
20	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B	U	30		
21	TABLE DE REUNION DE 03 PLACES POUR BUREAU TYPE B	U	30		
22	FAUTEUIL POUR TABLE REUNION POUR BUREAU TYPE B	U	90		
23	BUREAU RESPONSABLE TYPE C	U	35		
24	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C	U	35		
25	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE C	U	70		
26	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE C	U	35		
27	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE C	U	35		
28	BUREAU RESPONSABLE TYPE D	U	30		

N°	Désignation	UDM	QTÉ	Prix Unitaire Hors TVA en chiffres(*)	Prix Total Hors TVA en chiffres
29	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE D	U	30		
30	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE D	U	60		
31	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE D	U	30		
32	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE D	U	30		
33	BUREAU COLLABORATEUR	U	100		
34	FAUTEUIL DE BUREAU POUR BUREAU COLLABORATEUR	U	100		
35	TABOURET PIVOTANT	U	650		
36	ARMOIRE METALIQUE	U	100		
TOTAL HORS TVA Y COMPRIS DROITS DE DOUANES (A)					
DONT MONTANT DROITS DE DOUANE					
TVA 20% (B)					
TOTAL TVA COMPRISE (A+B)					

(*) Le concurrent doit préciser le libellé de la monnaie conformément au règlement de la consultation.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert N° 304-24-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

TABLE DES MATIERES

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	4
CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES	4
ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ	4
ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ	4
ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	4
ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER	4
ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX	4
ARTICLE 06 : NANTISSEMENT	5
ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION	5
ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE	5
ARTICLE 09 : RESILIATION	5
ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS	5
ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE	6
ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT	6
ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE	6
ARTICLE 14 : DROITS ET TAXES	6
CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES	7
ARTICLE 15 : MAITRE D'ŒUVRE	7
ARTICLE 16 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX	7
ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON	7
ARTICLE 18 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE	7
ARTICLE 19 : DELAI DE GARANTIE	7
ARTICLE 20 : RECEPTION PROVISOIRE	8
ARTICLE 21 : RECEPTION DEFINITIVE	8
ARTICLE 22 : MODALITES DE PAIEMENT	8
ARTICLE 23 : PENALITES DE RETARD	8
ARTICLE 24 : NORMES	9
ARTICLE 25 : CONTROLE ET VERIFICATION	9
ARTICLE 26 : GARANTIE PARTICULIERE	9
ARTICLE 27 : MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE	10
ARTICLE 28 : DOCUMENTATION ET FORMATION	10
ARTICLE 29 : DEFINITION DES PRIX	11

ENTRE :

L'OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS, désigné ci-après, par le sigle « O.N.D.A », représenté par son Directeur Général, faisant élection de domicile à l'Aéroport Casablanca Mohammed V - Nouaceur.

D'une part,

ET :

(Titulaire)

Faisant élection de domicile à
Inscrite au Registre de Commerce de
Affiliée à la CNSS sous le n°
Représentée par _____

sous le n°

en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part,

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : **Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA**, tel que décrit dans les clauses techniques du présent Cahier des Prescriptions Spéciales.

ARTICLE 02 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé en application des dispositions de **l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et de l'alinéa 3, paragraphe 3 de l'article 17** du règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports en vigueur.

ARTICLE 03 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du présent marché sont :

- 1) L'acte d'engagement ;
- 2) Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS) ;
- 3) Le Bordereau Des Prix – Détail Estimatif : (BDP-DE) ;
- 4) Le CCAG-T.

ARTICLE 04 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

Les spécifications techniques relatives aux prestations à réaliser sont contenues dans le présent marché ; le prestataire déclare :

- Avoir pris pleine connaissance de l'ensemble des prestations.
- Avoir fait préciser tous points susceptibles de contestations.
- Avoir fait tous calculs et sous détails.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations.
- Avoir apprécié toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de l'exécution des prestations objet du marché et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.

ARTICLE 05 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le présent marché est soumis aux prescriptions relatives aux marchés publics notamment celles définies par :

- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Office National des Aéroports approuvé le 09 Juillet 2014 et la décision de son amendement réf 01/RM/2015 du 02 avril 2015 ;
- Le décret N° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat ;
- L'arrêté n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi et les salaires de la main d'œuvre ;
- Les lois et règlements en vigueur au Maroc à la date de la signature du présent marché.

Bien que non jointes au présent CPS, le titulaire est réputé connaître tous textes ou documents techniques applicables au présent marché. Le titulaire ne peut se prévaloir dans l'exercice de sa mission d'une quelconque ignorance de ces textes et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant les prestations en question.

ARTICLE 06 : NANTISSEMENT

En cas de nantissement, les dispositions applicables sont celles prévues par la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le Dahir n°1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015).

En vue de l'établissement de l'acte de nantissement, le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur demande et sans frais, une copie du marché portant la mention « EXEMPLAIRE UNIQUE » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché, et ce conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n°112-13 susmentionnée.

Le responsable habilité à fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou de subrogation les renseignements et les états prévus à l'article 8 de la loi n° 112-13 est le Directeur Général de l'ONDA.

Le Directeur Général de l'ONDA et/ou toute autre personne désignée par lui sont seuls habilités à effectuer les paiements au nom de l'ONDA entre les mains du bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 07 : ENTREE EN VIGUEUR ET APPROBATION

L'entrée en vigueur du présent marché interviendra après son approbation par l'autorité compétente et la notification au titulaire.

ARTICLE 08 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le titulaire doit élire son domicile dans les conditions fixées par l'article 20 du C.C.A.G-T.

ARTICLE 09 : RESILIATION

Dans le cas où le titulaire aurait une activité insuffisante ou en cas de la non-exécution des clauses du présent marché, l'Office National Des Aéroports le mettrait en demeure de satisfaire à ses obligations, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché pourra être résilié sans aucune indemnité sous peine d'appliquer les mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du C.C.A.G-T.

L'ONDA se réserve le droit de résilier le marché dans le cas de modifications importantes ne pouvant être prises en charge dans le cadre du présent marché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES DIFFERENDS

Tout litige entre l'Office National Des Aéroports et le prestataire sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca « MAROC ».

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le marché sera interprété conformément au droit Marocain.

ARTICLE 12 : FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Le titulaire s'engage à présenter le présent marché à la formalité d'enregistrement dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la notification de son approbation conformément à la réglementation en vigueur. L'original du marché enregistré sera conservé par l'Office National Des Aéroports.

ARTICLE 13 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les dispositions applicables sont celles définies par l'article 47 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 14 : DROITS ET TAXES

Les prix du présent marché s'entendent Toutes Taxes Comprises Delivered Duty Paid (TTC DDP).

Le prestataire (Entrepreneur, fournisseur ou prestataire de service) est réputé avoir parfaitement pris connaissance de la législation fiscale en vigueur au Maroc. Par conséquent, il supportera, par défaut, tous les impôts et taxes dont il est redevable au Maroc, y compris la TVA, tous droits de douane, de port ou autres.

L'ONDA prendra en charge le paiement des impôts et taxes à l'importation y compris les droits et accessoires de douane et la TVA à l'importation **figurant sur la fiche de liquidation émise par les services de la douane, hors** les frais de la logistique (Transitaire, emmagasinage et surestaries le cas échéant) qui restent à la charge du prestataire y compris la gestion de la logistique d'importation.

Dans le cas où le Cahier des Prescriptions Spéciales prévoit le paiement par lettre de crédit et le prestataire opterait pour ce mode de paiement, le montant des droits et taxes en question sera déduit du montant du CREDOC.

Si l'ONDA paierait des frais supplémentaires, pour quelle que raison que ce soit, à cause d'un motif imputable au fournisseur, l'ONDA déduira d'office lesdits frais des sommes dues au fournisseur.

Aussi, en cas de déclaration douanière faisant ressortir des montants supérieurs à ceux indiqués au présent Marché, le supplément de droits et taxes de douane résultant de cette différence de déclaration sera à la charge du Fournisseur.

En cas d'augmentation des sommes à valoir pour la couverture des droits de douane et taxes à l'importation, l'ONDA prendra les engagements complémentaires nécessaires pour couvrir lesdites sommes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les prestations de service réalisées pour le compte de l'ONDA par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

N.B : Les éventuels marques commerciales, références au catalogue, appellations, brevets, conception, types, origines ou producteurs particuliers mentionnés dans les clauses techniques sont données à titre indicatif. Le cas échéant, le prestataire peut les substituer par toute autre proposition ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité égales ou supérieures à celles qui sont exigées.

ARTICLE 15 : MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre du présent marché est la **Direction des Achats et de la Logistique**.

ARTICLE 16 : NATURE DES PRESTATIONS ET REVISION DES PRIX

Le présent marché est un marché de **fourniture** dont les prix applicables sont fermes et non révisables.

ARTICLE 17 : DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à **trois (03) mois** à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

Les fournitures doivent être livrées au Magasin Central de l'ONDA sis aux moyens généraux à proximité de l'Aéroport Casablanca Mohammed V.

Les livraisons partielles sont autorisées à l'intérieur du délai précité. Dans ce cas, la date de la dernière livraison sera prise en compte pour le calcul du délai global de livraison.

Les fournitures livrées par le fournisseur doivent être accompagnées d'un bon de livraison établi en trois (3) exemplaires. Ce document doit indiquer, notamment :

1. La date de livraison ;
2. La référence et l'objet du marché ;
3. L'identification du fournisseur ;
4. L'identification des fournitures livrées (N° de l'article, désignation et caractéristique des fournitures, quantités livrées....etc.).

NB : Ce bon de livraison doit être accompagné d'un bulletin détaillé par article et chaque article détaillé par composante.

ARTICLE 18 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF - RETENUE DE GARANTIE

a) Cautionnement : Le cautionnement définitif est fixé à **Trois pour cent (3%)** du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur conformément aux dispositions de l'article 15 du C.C.A.G.T.

b) Retenue de garantie : Les Dispositions relatives à la retenue de garantie telles que définies aux articles 16 et 64 du C.C.A.G.T sont seules applicables.

Toutes les cautions présentées sous forme de cautions personnelles et solidaires doivent contenir la mention « à première demande de l'ONDA » et être émises par un organisme marocain agréé.

ARTICLE 19 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à **vingt-quatre (24) mois** à compter de la date de la réception

provisoire. Durant la période de garantie, l'Entrepreneur est soumis aux dispositions arrêtées par l'article 75 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 20 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire des fournitures sera effectuée conformément aux dispositions définies par l'article 73 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 21 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive des fournitures sera prononcée **vingt-quatre (24) mois** après la date de la réception provisoire conformément aux dispositions définies par l'article 76 du CCAGT.

ARTICLE 22 : MODALITES DE PAIEMENT

L'ONDA se libérera des sommes dues en exécution du présent marché, après la réception provisoire, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai maximum de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de réception provisoire des prestations demandées sur présentation de factures en cinq exemplaires.

Les paiements partiels ne sont pas autorisés.

Dispositions relatives à la facturation :

- Les factures doivent être émises au plus tard le dernier jour du mois de la réalisation des prestations objet du présent marché.
- Les factures doivent se conformer aux dispositions réglementaires notamment les articles 145 alinéa III et 146 du Code Général des Impôts Marocain en vigueur.
- Les factures doivent porter les dates de leur établissement.
- En cas de remise tardive de la facture générant ainsi une sanction pécuniaire, au profit du Trésor, à l'encontre de l'ONDA, le montant de ladite sanction pécuniaire sera déduit, le cas échéant, à l'identique des sommes dues au prestataire.

ARTICLE 23 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le prestataire d'avoir exécuté à temps le marché ou d'avoir respecté tout planning ou délai prévu par le présent marché, il lui sera appliqué sans préjudice de l'application des mesures prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT, une pénalité de **cinq pour mille (5 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux, par jour de retard.

1-En cas de retard dans l'exécution des travaux : Par application de l'article 65 du CCAGT la pénalité est plafonnée à **huit pour cent (8 ‰)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux ; au-delà de ce plafond, l'O.N.D.A. se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché sans préjudice des mesures coercitives prévues par les articles 79 et 80 du CCAGT.

2-En cas de retard dans la remise des documents ou rapports ou pour défaut de réalisation de certaines de ses obligations : Par application de l'article 66 du CCAGT la pénalité est

plafonnée à **deux pour cent (2 %)** du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Les sommes concernant les pénalités seront déduites des décomptes de l'entreprise sans qu'il ne soit nécessaire d'une mise en demeure préalable.

ARTICLE 24 : NORMES

Les fournitures livrées en exécution du présent marché doivent être conformes aux normes Marocaines ou autres normes applicables au Maroc en vertu d'accords internationaux fixées aux prescriptions et spécifications techniques du présent marché ou à des normes internationales en cas d'absence des dites normes.

ARTICLE 25 : CONTROLE ET VERIFICATION

Le Maître d'ouvrage aura le droit de contrôler et/ou d'essayer les fournitures pour s'assurer qu'elles sont bien conformes au marché.

Si l'une quelconque des fournitures contrôlées ou essayées se révèle non conforme aux spécifications, l'ONDA la refuse. Le fournisseur devra alors remplacer les fournitures refusées sans aucun frais supplémentaire pour l'ONDA et sans pour autant dépasser le délai contractuel.

Le droit du maître d'ouvrage de vérifier, d'essayer et, lorsque cela est nécessaire, de refuser les fournitures ne sera en aucun cas limité, et le maître d'ouvrage n'y renoncera aucunement du fait que lui-même ou son représentant les aura antérieurement inspectées, essayées et acceptées.

Rien de ce qui est stipulé dans cet article ne libère le titulaire de toute obligation de garantie ou autre, à laquelle il est tenu au titre du présent marché.

ARTICLE 26 : GARANTIE PARTICULIERE

Le titulaire garantit que toutes les fournitures livrées en exécution du marché sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si le marché en a disposé autrement. Le titulaire garantit en outre que les fournitures livrées en exécution du marché n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou le matériau est requis par les spécifications de l'ONDA) ou à tout acte ou omission du titulaire, survenant pendant l'utilisation normale des fournitures livrées dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

L'ONDA notifiera au titulaire par écrit toute réclamation faisant jouer cette garantie.

A la réception d'une telle notification, le titulaire remplacera les fournitures non conformes sans frais pour l'ONDA dans **un délai de 10 jour ouvrable** à compter du lendemain de la notification.

Si le titulaire, après notification, manque à se conformer à la notification de l'ONDA, dans le délai précité, ce dernier applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le titulaire en application des clauses du marché.

ARTICLE 27 : MONTAGE DU MOBILIER DURANT LA PERIODE DE GARANTIE

Durant la période de garantie le titulaire prend à sa charge le chargement du mobilier du lieu d'entreposage et le montage au niveau de l'ensemble des sites de l'ONDA qui sera effectué pour une fréquence moyenne de **deux (02) fois par mois** et à chaque fois que les besoins s'en font sentir à la demande du maître d'ouvrage.

Le titulaire du marché est tenu d'intervenir dans les **72 heures** qui suivent la réception de la demande de l'ONDA, par mail.

A défaut, le maître d'ouvrage applique les mesures coercitives nécessaires, aux risques et frais du titulaire et sans préjudice de tout autre recours de l'ONDA contre le titulaire en application des clauses du marché.

ARTICLE 28 : DOCUMENTATION ET FORMATION

Documentation :

Le titulaire du marché doit fournir, à la livraison du mobilier, une notice de montage rédigée en langue française, sous format papier et électronique (CD). La notice doit comporter au minimum :

1. Une vue d'ensemble du mobilier ;
2. Une identification ainsi que le nombre d'exemplaire de chaque élément/composant (quincaillerie, panneaux, colle, etc.) : Obligatoire pour contrôler la livraison ;
3. L'outillage nécessaire pour réaliser le montage ;
4. Le nombre de personnes nécessaires au montage.
5. La chronologie et la représentation des phases de montage ;

Chaque phase de montage doit :

1. Représenter l'élément à monter dans la position réelle de montage ;
2. Comporter des vues de détails (zooms) pour faciliter la compréhension (assemblage, positionnement, réglage, etc.), si nécessaire ;
3. Indiquer la quincaillerie à utiliser, préalablement identifiée, le cas échéant ;
4. Indiquer les conseils de réglages/mises à niveau, le cas échéant.

Dans le cas où le mobilier est destiné à être fixé à un support, la notice de montage doit comporter les indications nécessaires pour permettre la fixation du mobilier. Ainsi que, le nombre de personnes indispensables pour les opérations de fixation et l'outillage nécessaire à ce travail.

Lorsque le montage nécessite un perçage par la personne qui monte le mobilier, les repères de perçage doivent être clairement indiqués et matérialisés si nécessaire par un gabarit à l'échelle 1/1.

Préconisations :

- Il convient de mettre le moins de texte possible dans la notice.
- Il convient de mettre, si nécessaire, la dimension des pièces détachées pour faciliter l'identification de celles-ci lors de la livraison ;

- Il convient de distinguer et identifier les outillages fournis des outillages non fournis.
- Il convient de communiquer l'espace nécessaire pour la réalisation du montage.
- Il convient d'identifier dans la notice de montage la référence du colis contenant les quincailleries dans le cas d'un mobilier multi-colis.

Formation :

Le prestataire doit assurer au profit de (03) trois agents de l'ONDA, une formation de cinq (05) jours comportant des modules théoriques et pratiques sur site traitant sur le montage, l'entretien et la maintenance du mobilier objet du présent marché.

Le prestataire est tenu de fournir à la fin de la formation, des valises à outils et des visseuses pour le montage et la maintenance du mobilier objet du présent marché pour les trois agents de l'ONDA et en double exemplaire, une attestation de formation et/ou qualification, les supports écrit et informatique de cette formation.

ARTICLE 29 : DEFINITION DES PRIX

Les prix sont définis conformément aux dispositions de l'article 53 du CCAG-I.

Les prix comprennent les frais de montage, d'installation et de la mise en service pour l'ensemble du mobilier et des équipements.

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
1	BUREAU DIRECTEUR	Dimensions hors tout Largeur 3000 mm x Profondeur 2200 mm x Hauteur 750 mm Plan principal largeur 2800 mm profondeur 1000 mm hauteur 750 mm Voile largeur 2100 mm profondeur 400 mm La desserte largeur 2200 mm profondeur 850 mm hauteur 550 mm Pied largeur 980 mm hauteur 730 mm Le plan principal est d'une épaisseur de 60 mm en MDF plaqué en bois naturel vernis mat et finition Noyer ou chêne. Anti-rayures Le plateau est doté d'un bord en MDF avec placage de 60 mm*10mm pour le coté visiteur et un bord de 60*10 en MDF habillé en cuir coté utilisateur (prolongement du sous-main). Le sous-main est composé de deux parties juxtaposées : une première coté pieds du bureau, profondeur 650 mm, et une deuxième partie coté retour d'une largeur 650 mm profondeur 650 mm en MDF épaisseur 19 mm revêtue en cuir. Le plan principal possède une fente passe câble, et une trappe en bois profondeur 120 avec brosse polyamide noire, équipé d'une nourrice de prises avec une configuration (2PC+2RJ45cat6+1USB data) et câble avec connecteurs rapide male / femelle sécurisé et d'un chargeur à induction encastré. Le Pied du bureau est d'une épaisseur 50 mm en panneaux de MDF deux faces placage vernis, chants placage 2 mm, avec vérins de mise à niveau.

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>La Rehausse du plateau par rapport à la desserte est en panneaux de particules mélamine deux faces décor collage 45 degré chants PVC 2 mm Largeur 530 mm profondeur 535 hauteur 140 mm</p> <p>Voile démontable en panneaux MDF épaisseur 19 mm revêtu en placage vernis avec chant placage 2mm</p> <p>La desserte est équipée, coté utilisateur, de deux portes battantes, dont une porte pour l'unité Centrale, et une deuxième porte, d'un bloc à 2 tiroirs, à fermeture centrale et d'un panneau fixe placé coté voile, elle est dotée aussi d'une niche profondeur 250 mm hauteur 420 mm sur face extérieur de la desserte. Cette niche est équipée d'une étagère réglable en verre trempé épaisseur 6 mm recto laqué.</p> <p>Les portes sont reliées au corps de la desserte par des charnières invisibles dotées d'un mécanisme soft closing.</p> <p>Les prises de main pour les façades, et portes avec poignées en profil d'aluminium</p> <p>La desserte contient une trappe passe câbles 760 mm*240 mm avec deux volets en bois dont une est équipée par une brosse polyamide noire.</p> <p>Le corps de la desserte à base de MDF épaisseur 19 avec placage et vernis pour le dessous et dessus y compris leur chant, et a base du MDF épaisseur 40 stratifié avec chant PVC 2 mm pour les côtés latéraux. Le dessous et dessus est habillé en panneau de MDF épaisseur 10 mm revêtu en placage vernis, chants placage</p> <p>La desserte est fixée sur un socle en contre-plaqué stratifié doté des vérins de réglage.</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
2	FAUTEUIL PRESIDENT POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>DOSSIER :</p> <p>Le dossier est galbé garnie de mousse haute résilience. La partie lombaire est soulignée par une couture horizontale qui vient définir la hauteur des accoudoirs.</p> <p>À l'arrière du dossier un mécanisme logé dans une pièce en aluminium moulé fini brillant permet le réglage lombaire.</p> <p>L'extrémité inférieure du dossier est prolongée sur toute sa longueur par une pièce esthétique en aluminium moulé fini brillant.</p> <p>ASSISE :</p> <p>Largeur 555mm dans sa partie la plus large et 390mm dans sa partie la plus étroite</p> <p>Profondeur 520mm</p> <p>Mousse haute densité épaisseur 60 mm</p> <p>L'assise est couverte par un cache en polypropylène</p> <p>Revêtement en cuir véritable</p> <p>Hauteur 460-560 mm</p> <p>TETIERE :</p> <p>Tête intégrée avec le dossier de forme galbée revêtue de cuir véritable, de dimension 365mm à 400mm avec une hauteur au centre de 185mm</p> <p>ACCOUDOIRS :</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Type bridge avec revêtement bifacial, face intérieure garnie de mousse ép. 45 mm revêtue en cuir véritable et face extérieure faisant partie de la coque du siège avec revêtement en similicuir de couleur en contraste harmonieux avec la face intérieure. Accoudoirs sur les $\frac{3}{4}$ de la profondeur de l'assise et d'une hauteur de 180mm en surélévation de la face de l'assise</p> <p>MECANISME MONOBLOC :</p> <p>Permettant le réglage de l'inclinaison du dossier en multipositions avec retour antipanique permettant aussi le réglage de la hauteur et de la tension de l'inclinaison. Monté sur vérin à gaz class 4.</p> <p>MESURES HORS TOUT : Largeur 690mm * Profondeur 690mm * Hauteur 1150 – 1250mm</p> <p>PIETEMENT : 5 branches en aluminium sur roulettes Ø 60mm avec support en aluminium chromé</p> <p>Finition en véritable cuir ;</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
3	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>ACCOUDOIRS :</p> <p>Type bridge avec revêtement bifacial, face intérieure garnie de mousse ép. :45 mm revêtue en cuir véritable et face extérieure faisant partie de la coque du siège avec revêtement en similicuir de couleur en contraste harmonieux avec la face intérieure. Accoudoirs sur les $\frac{3}{4}$ de la profondeur de l'assise et d'une hauteur de 180mm en surélévation de la face de l'assise</p> <p>DOSSIER :</p> <p>Le dossier est galbé garnie de mousse haute résilience. La partie lombaire est soulignée par une couture horizontale qui vient définir la hauteur des accoudoirs.</p> <p>À l'arrière du dossier un mécanisme logé dans une pièce en aluminium moulé finit brillant permet le réglage lombaire</p> <p>L'extrémité inférieure du dossier est prolongée sur toute sa longueur par une pièce esthétique en aluminium moulé finit brillant</p> <p>ASSISE :</p> <p>Largeur 550mm dans sa partie la plus large et 390 dans sa partie la plus étroite</p> <p>Profondeur 540mm</p> <p>Mousse haute densité épaisseur 60 mm</p> <p>L'assise est couverte par un cache en polypropylène</p> <p>Revêtement en cuir véritable</p> <p>Hauteur 460-560 mm</p> <p>ACCOUDOIRS :</p> <p>Type bridge avec revêtement bifacial, face intérieure garnie de mousse ép. :45 mm revêtue en cuir véritable et face extérieure faisant partie de la coque du siège avec revêtement en similicuir de couleur en contraste harmonieux avec la face intérieure. Accoudoirs sur les $\frac{3}{4}$ de la profondeur de l'assise et d'une hauteur de 180mm en surélévation de la face de l'assise</p> <p>MECANISME MONOBLOC :</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Permettant le réglage de l'inclinaison du dossier en multi position avec retour anti panique permettant aussi le réglage de la hauteur et de la tension de l'inclinaison. Monté sur vérin à gaz class 4</p> <p>MESURES HORS TOUT :</p> <p>Hauteur : 970 – 1070mm</p> <p>Largeur : 690mm</p> <p>Profondeur : 690mm</p> <p>PIETEMENT :</p> <p>5 branches en aluminium sur patins avec support en aluminium chromé</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
4	TABLE BASSE POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>Table basse en panneau de bois mélaminé deux faces décor, épaisseur 30mm, bordé d'un chant en PVC 2mm, avec retour en forme G, larg. 350mm* prof. 600mm, qui maintenu sur la hauteur par une colonne tubulaire chromée diam. 50mm. Table basse équipée de 4 patins noirs de mise à niveau.</p> <p>Dimensions : Larg. 900mm * Prof. 600mm *Haut. 400mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>
5	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>Dimensions : Largeur 2560mm x profondeur 400 mm x hauteur 2050 mm composée de deux Modules :</p> <p>Un premier module largeur 660mm x profondeur 400mm x hauteur 2050 mm constitué des éléments suivants :</p> <p>Un corps constitué d'un dessus, un dessous, un fond et trois étagères (soit quatre niveaux de rangement) à base de panneaux de particules en mélamine deux faces décor épaisseur de 19 mm avec chants pvc 2 mm</p> <p>Deux cotés en panneaux de particules mélamine deux faces décor épaisseur 30 mm avec chants en pvc 2 mm et vérins de mise à niveau.</p> <p>Le module est doté d'une porte en MDF épaisseur 19 m, revêtue en placage avec un chant en placage 2mm</p> <p>La porte est reliée au corps par des charnières invisibles avec un mécanisme amortisseur « soft closing ». La porte est aussi dotée d'un système d'ouverture « pousse-lâche »</p> <p>D'un socle largeur 630 mm environ en contre-plaqué épaisseur. 18 mm, stratifié, doté de vérins réglable.</p> <p>Un deuxième module largeur 1900 x profondeur 400mm x hauteur 2050 mm constitué des éléments suivants :</p> <p>Une joue de finition en panneaux de particules mélamine deux faces décor ép. 30 mm, chants pvc 2mm, et vérins de mise à niveau</p> <p>Deux sous- modules en partie haute à porte rabattable ouvrante en haut avec vérin à gaz largeur. 935mmx profondeur 400 x hauteur 400 mm le corps en panneaux de particules mélamine deux faces décor.</p> <p>Épaisseur 19 mm chant pvc 2 mm, une porte en MDF épaisseur. 19 mm revêtue en placage, chant en placage 2 mm, la surface est traitée en verni, est ferrée par charnières invisibles dotés d'un mécanisme amortisseur « soft closing ».</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>La porte est aussi dotée d'un système d'ouverture « pousse-lâche ».</p> <p>Un sous-module en partie central à quartes niches égaux : largeur. 1870mm x profondeur 380mm x hauteur 1177 mm composé d'un fond et deux séparations verticales en panneaux de particules mélamine deux faces décor épaisseur. 19 mm chants pvc 2 mm, et une séparation horizontale en panneaux de particules mélamine deux faces décor noir ép. 30 mm chants pvc 2 mm</p> <p>Deux sous-modules en partie basse à deux portes battantes larg. 935 x prof 400 x HT 447 le corps en panneaux de particules mélamine deux faces décor ép. 19 mm chant pvc 2 mm, les portes en MDF ép.</p> <p>19 mm revêtu en placage, chant en placage 2 mm, la surface est traitée en verni, les portes sont ferrées par charnières dotés d'un mécanisme amortisseur « soft closing ».</p> <p>Les portes sont aussi dotées d'un système d'ouverture « pousse-lâche »</p> <p>Un socle largeur. 1870 mm environ en contre-plaqué épaisseur 18 mm stratifié doté de vérins réglable</p> <p>La couleur au choix du maître d'ouvrage.</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>
6	<p>TABLE DE REUNION 06 PLACES POUR BUREAU DIRECTEUR</p>	<p>TABLE DE REUNION 06 PLACES POUR BUREAU DIRECTEUR</p> <p>Dimensions : larg. 2000 prof 1500 haut 750mm</p> <p>Plan de travail épaisseur 50mm, compose d'un panneau de base 30 mm avec deux chants latéraux noir et un habillage en U assemblage a l'onglet (coupe 45°) avec revêtement placage et chants effet bois. Un top accès larg. 450 mm environ, en aluminium avec trappe pivotante dans les deux sens avec brosses de chaque côté et qui permet un accès simple pour les utilisateurs en vis-à-vis.</p> <p>Deux Voiles en MDF avec placage bois deux faces ép. 19 mm droit HT 200 mm se fixant entre deux pieds en V Largeur hors tout pieds 650 mm composé d'un panneau central en MDF avec placage bois deux faces épaisseur 40 mm larg. 370 mm environ avec deux extensions latérales à 138 ° en tôle ép. 12/10 mm profilé en continue et sans soudure- a son extrémité par un roulé (forme cylindrique), pour des considérations de sécurité, sur son côté externe (utilisateur) formant une poutre et cylindre ronde non soudé de Diam 22 mm, avec un patin en plastique noir diamètre 25 mm</p> <p>La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four à une température de 180°.</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
7	<p>FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR</p>	<p>FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU DIRECTEUR</p> <p>Le fauteuil à haut dossier, repose sur un piètement de 5 branches, en nylon noir, de diamètre 720mm avec roulettes jumelées de 50mm et des accoudoirs fixes et fermées en polypropylène noir de largeur 60 mm</p> <p>Le réglage de la hauteur d'assise est assuré par un vérin à gaz avec un cache.</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Le fauteuil est équipé aussi d'un mécanisme à contact permanent.</p> <p>Le dossier et l'assise forment un ensemble housé pour un revêtement en cuir écologique</p> <p>Dimensions :</p> <p>Hauteur d'assise : 460-560 mm</p> <p>Profondeur d'assise : 530 mm</p> <p>Largeur d'assise : 530 mm</p> <p>Largeur dossier : 530 mm</p> <p>Largeur HT : 650 mm</p> <p>Hauteur dossier : 720 mm</p> <p>Hauteur totale : 1130-1230 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
8	PORTE-MANTEAU POUR BUREAU DIRECTEUR	<p>Composé de 6 tiges courbées, se joignant au centre, en bois massif verni</p> <p>Dimensions : Hauteur 1700mm * diamètre 480mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
9	BUREAU POUR RESPONSABLE TYPE A AVEC RETOUR	<p>Dimensions Hors tout Larg. 2400mm prof 2100mm haut 750mm Composé de :</p> <p>Plan de travail : Plan de travail de dimension 2150 mm prof 957 mm en panneau particules finition mélaminée d'une épaisseur de 50mm. Il est soutenu par une structure en tube d'acier de 30 * 40 mm, afin de le renforcer et assurer sa planéité. Le bord des plateaux est protégé avec des bandes en alliage d'aluminium, ce qui accentue la modernité du produit. L'épaisseur du plateau (50 mm) donne en visuel un sentiment de stabilité et de générosité. Le côté connectable avec le pied est en coupe d'angle oblique à 45 degrés, ce qui améliore la stature et la technicité du produit. La connexion à 45 degrés rend le joint naturel et lisse, il évite les défauts inhérents aux produits en panneaux de mélamine. Le contre-balancement du plateau est fait avec une mélamine de haute qualité avec aspect rainuré de couleur noire.</p> <p>Le pied : Il est de même largeur que le plan de travail, le pied est fabriqué dans une épaisseur de 50mm avec un chant en alliage aluminium. La face extérieure est dans la couleur du plan de travail, la face intérieure est recouverte d'une mélamine rainurée de couleur noire. La jonction avec le plateau d'une parfaite finition est assurée avec une découpe à 45° biseautée. Le voile est fabriqué en mélamine lisse couleur noir satinée d'une épaisseur de 25mm, d'une hauteur de 430mm sa longueur couvre toute celle du plan de travail.</p> <p>Meuble retour : Dimension larg. 2100 mm prof 580 mm ht 645 mm sur socle en retrait ht 145 environ, L'avant du meuble a deux tiroirs à rebond et trois portes. Qui peuvent être utilisées pour le rangement de l'unité centrale de l'ordinateur et des documents. L'arrière du bahut est équipé d'une fenêtre d'aération pour évacuation de la chaleur dégagée par le matériel informatique. Le meuble est conçu pour une gestion de câblage pratique et étudiée. De nombreux fils</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>traversent l'armoire latérale, À l'intérieur de l'armoire un logement pour trois prises et au-dessus d'un top Access à battant équipé de : 2 prises électriques, une prise téléphone, une prise rj45, une audio vidéo et une prise femelle VGA, et d'un chargeur à induction encastré.</p> <p>Le corps du meuble est en mélamine striée anti-rayures de couleur noir ép. : 30mm, le reste dans la même couleur que le bureau. Cette finition est également utilisée pour l'intérieur des pieds du bureau et la contre face du plan de travail. Le tiroir est équipé d'un rail de guidage de rebond à trois sections, qui est caché dans le bas du tiroir, ce qui augmente la beauté de toute l'armoire. Avec des rails de guidage de rebond à trois sections, il peut réduire la friction et ne fera aucun bruit lorsqu'il est utilisé. De plus, le tiroir est très économique, tout le tiroir sortira lentement avec une seule touche. La porte de l'armoire est montée sur des charnières puissantes de qualité et est équipée d'un dispositif de rebond. Lorsque la porte est ouverte, elle a un tampon et ne fait aucun bruit.</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
10	FAUTEUIL MANAGER POUR BUREAU TYPE A	<p>Assise en mousse moulé HR de 50mm environ revêtu de cuir véritable de premier choix couleur au choix M.O avec surpiquage partie arrière de l'assise, une contre-assise en polypropylène moulé noir.</p> <p>Deux accoudoirs en forme de C inversé en aluminium injecté poli brillant de section triangulaire 35x30x30 environ, surmonté de manchettes en élastomère gainé de cuir véritable à l'identique de l'assise, sur la partie inférieure d'accoudoir un enjoliveur en cuir véritable.</p> <p>Une lame métallique, en forme « L », reliant le mécanisme et le dossier</p> <p>Un dossier haut avec têtière intégré, en mousse moulé HR, revêtu de cuir véritable de premier choix couleur au choix M.O avec surpiquage</p> <p>Délimitant dossier et têtière ainsi que la partie Lambert avec un double surpiquage.</p> <p>Mécanisme synchro Donati à trois réglages multipositions (tension, hauteur et basculement) par manettes.</p> <p>Le fauteuil est monté sur un piètement à cinq branches en aluminium injecté poli brillant équipé de 5 roulettes 1er choix double galets diamètre 60mm silencieux.</p> <p>Dimensions :</p> <p>Hors tout Largeur 680mm * profondeur 660 mm * Hauteur 1200/1300 mm</p> <p>Profondeur assise 530mm & largeur d'assise 535mm *hauteur 470-570 mm</p> <p>Hauteur extérieur dossier 840 mm * Largeur dossier 510/400 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
11	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A	<p>FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE A</p> <p>Fauteuil avec Assise en mousse moulée HR de 50 mm environ revêtu de cuir véritable de premier choix couleur au choix M.O avec surpiquage partie arrière de l'assise, un contre assis en polypropylène moulé noir.</p> <p>Deux accoudoirs en forme de C inverse en aluminium injecté poli brillant de section triangulaire 35x30x30 environ, surmonté de manchettes en élastomère gainé de cuir véritable à l'identique de l'assise, sur la partie inférieure d'accoudoir un enjoliveur en cuir véritable.</p> <p>Une lame métallique, en forme « L », reliant le mécanisme et le dossier</p> <p>Un dossier mi-haut, en mousse moulé HR revêtu de cuir véritable de premier choix couleur au choix M.O avec surpiquage délimitant marquant la partie Lambert avec un double surpiquage.</p> <p>Mécanisme synchro Donati a trois réglages multi position (tension, hauteur et basculement) par manettes.</p> <p>Le fauteuil est monté sur un piètement a cinq branches en aluminium injecté poli brillant équipé de 5 roulettes 1er choix double galets diamètre 60 mm silencieux.</p> <p>Dimensions :</p> <p>Hors Tout : Largeur 680 mm * profondeur 660 mm * Hauteur 1050/1150 mm</p> <p>Prof assise 530 mm & larg. assise 535mm, hauteur 470-570 mm</p> <p>Hauteur extérieur dossier 690 mm & Largeur dossier 510/380 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>
12	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A	<p>TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE A</p> <p>Cette table basse est de forme légère et de structure simple. Le matériau de surface est du papier décoratif mélaminé, qui a une bonne résistance aux rayures. Le bord est enveloppé d'une bande d'aluminium, qui est plus avancée visuellement. De dimensions larg. 600mm prof. 600 mm hauteur 420 mm</p> <p>Le bord avec des bandes en alliage d'aluminium, augmente la modernité du produit et rappelle de design du bureau. Le plateau de table épaisseur à 50 mm donne aux gens un sentiment de stabilité et de générosité. L'épaisseur du plateau en 50mm rappelle la caractéristique bureau responsable judiciaire. Dans le même esprit on retrouve la connexion à 45 degrés entre de dessus et les côtés qui rend le joint naturel et lisse, pour éviter les défauts inhérents aux produits en panneaux de mélamine.</p> <p>Même Finition que le Bureau</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5% couleur au choix du maître d'ouvrage</p>
13	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE A</p> <p>La bibliothèque est principalement composée de panneaux de mélamine et intègre ouverture et fermeture. Elle comprend une niche de 6 compartiments et 2 portes coulissantes avec soft closing, une par niveau, un module</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>inférieur comporte 6 compartiments de rangement. La structure du meuble est en mélamine d'épaisseur 35mm côtés et étagères en noyé sur la face extérieure et noir à l'intérieur, dessous & dessus sont en noyer sur les deux faces, le fond en noir. Le corps est posé sur un socle ouvert en noir ht 140 mm avec un retrait. La connexion à 45 degrés entre de dessus et les côtés rend le joint naturel et lisse, il évite les défauts inhérents aux produits en panneaux de mélamine. Dimension : larg. 2350 prof 400 HT 1260 mm Même Finition que le Bureau Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>
14	TABLE DE REUNION 04 PLACES POUR BUREAU TYPE A	<p>TABLE DE REUNION 04 PLACES POUR BUREAU TYPE A Dimensions : larg. 1400 prof 1000 haut 750mm Plan de travail carré épaisseur 50mm, compose d'un panneau de base 30 mm avec deux chants latéraux noir et un habillage en U assemblage a l'onglet (coupe 45°) avec revêtement placage et chants effet bois. Un top accès larg. 450 mm environ, en aluminium avec trappe pivotante dans les deux sens avec brosses de chaque côté et qui permet un accès simple pour les utilisateurs en vis-à-vis. Deux Voiles en MDF avec placage bois deux faces ép. 19 mm droit HT 200 mm se fixant entre deux pieds en V Largeur hors tout pieds 650 mm composé d'un panneau central en MDF avec placage bois deux faces épaisseur 40 mm larg. 370 mm environ avec deux extensions latérales à 138 ° en tôle ép. 12/10 mm profilé en continue et sans soudure à son extrémité par un roulé (forme cylindrique), pour des considérations de sécurité, sur son côté externe (utilisateur) formant une poutre et cylindre ronde non soudé de Diam 22 mm, avec un patin en plastique noir diamètre 25 mm La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four à une température de 180°. La couleur au choix du maître d'ouvrage. Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/- 5%</p>
15	FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU TYPE A	<p>Le fauteuil à haut dossier, repose sur un piètement de 5 branches, en nylon noir, de diamètre 720mm avec roulettes jumelées de 50mm et des accoudoirs fixes et fermées en polypropylène noir de largeur 60 mm Le réglage de la hauteur d'assise est assuré par un vérin à gaz avec un cache. Le fauteuil est équipé aussi d'un mécanisme à contact permanent. Le dossier et l'assise forment un ensemble housé pour un revêtement en cuir écologique Dimensions : Hauteur d'assise : 460-560 mm Profondeur d'assise : 530 mm Largeur d'assise : 530 mm Largeur dossier : 530 mm Largeur HT : 650 mm Hauteur dossier : 720 mm</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Hauteur totale : 1130-1230 mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
16	BUREAU RESPONSABLE TYPE B	<p>Bureau composé de :</p> <p>Plan de travail en panneau de particules, épaisseur 18mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plateau doté d'un top access à ouverture coulissante, de dimensions « 280x100mm », équipé de 3x prises d'alimentation, 1x port RJ-45 et 1x port HDMI.</p> <p>Plateau rectangulaire avec 4 coins chanfreinés « 12x5mm », est en retrait par rapport à la structure porteuse (piétements et voiles de fond) de 5 à 10mm.</p> <p>Deux longerons métalliques tubulaires, de section rectangulaire 50x30mm.</p> <p>Deux voiles croisés angulaires asymétriques, en bois finition gris anthracite, ép.16mm, avec un décalage créant un effet de profondeur et de perspective :</p> <p>1er voile de forme triangulaire, de dimensions : Diagonale 2280mm * largeur 1960mm * base 750mm.</p> <p>2e voile de forme trapézoïdale : diagonale 1260mm * base large 735mm * base courte 335mm.</p> <p>Deux piétements caissons de forme polygonale à 5 côtés, en bois finition gris anthracite, montés entre les voiles, avec une largeur intérieure entre piétements de 1930mm et une largeur extérieure de 2440mm. Joues extérieures, droite et gauche, de forme trapézoïdale, avec largeur supérieure 800mm et largeur inférieure 950mm. Côtés latéraux des joues, droite et gauche, de forme trapézoïdale : de largeur supérieure 140mm et de largeur inférieure 50mm</p> <p>Une rainure esthétique marquant les piétements et les voiles, allant de 300mm de hauteur à partir du sol jusqu'aux sommets supérieurs des voiles.</p> <p>Piétements dotés de 4 rehausse métalliques peints avec vérins de section « 60x20mm »</p> <p>Dimensions Plateau : Larg. 2200mm * Prof. 900mm Dimensions hors tout : Larg. 2440mm * Prof. 990mm * Haut. 750mm</p>
17	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE B</p> <p>Fauteuil dossier haut avec tête en Flex PU Siège de travail avec dossier standard en résille Cadre du dossier en polypropylène renforcé Réglage de la hauteur d'assise par vérin lift à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de tension Accoudoirs réglables en polyuréthane (3D) Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Barre arrière verticale centrale allant du dossier au mécanisme de l'assise Soutien lombaire réglable à deux positions : en hauteur et en profondeur Translation d'assise</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		Revêtement d'assise en tissu Piètement 5 branches en aluminium chromé sur roulettes Dimensions : Totale : Largeur 670mm * Profondeur 630 x Hauteur (hors tête) 1070-1180mm Assise : Largeur 500mm * Profondeur 460 x Hauteur 480-590mm Dossier larg.420-470 mm * hauteur. 570 mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
18	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE B Dossier en résille noir tendu sur un cadre du dossier en polypropylène renforcé Structure tubulaire chromée qui maintient le dossier, forme les accoudoirs, la base porteuse de l'assise, ainsi que le piètement Manchettes d'accoudoirs en PU Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Revêtement d'assise en tissu Piètement en luge chromé, avec patins en PU antidérapants et antitaches Dimensions : Hors tout : Larg. 560mm * Prof. 625mm * Haut. 830mm Dossier : Larg. 420-470mm * Haut. 325mm Assise : Larg. 495mm * Prof. 495mm * Haut. 465mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
19	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE B	Table basse carrée composée de : Dessus et deux côtés en panneau de particules, épaisseur 50mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plan inférieur, en panneau de particules, épaisseur 18mm, revêtu en 2 faces décor de finition gris anthracite, et bordé d'un chant en PVC. Panneau support entre le dessus et les côtés, sépare le plan inférieur en deux espaces de rangement, de largeur 495mm * Profondeur 285mm chacun Dimensions hors tout : Larg. 600mm * Prof. 600mm * Haut. 450mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
20	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE B Façades et corps en panneau de particules, ép. 16mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plinthe de finition gris anthracite, 90mm de hauteur Bibliothèque a de deux modules : Module à droite : composée d'une colonne à 5 niches et des espaces de rangement avec deux portes battantes en « pousse-lâche » : Porte supérieure : de hauteur 1210mm et de largeur 470mm Porte inférieure : de hauteur 645mm et de largeur 470mm

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>4 Etagères en panneau de particules, ép. 25mm, revêtu en 2 faces décor de finition gris anthracite, et bordé d'un chant en PVC.</p> <p>Dimensions : Larg. 830mm * Prof. 395mm* Haut. 1995mm</p> <p>Module à gauche : composée de deux montants en bois revêtu en mélaminé ép. 25mm, avec une étagère centrale en bois revêtu en mélaminé ép. 33mm, délimitant deux espaces de rangement.</p> <p>Partie basse composée de 4 portes battantes dotées de charnières « softclosing », 2 tablettes réglables en bois ép. 25mm et poignées courbées en aluminium noir.</p> <p>Partie haute composée :</p> <p>Un bloc de rangement à porte battante, ouverture vers le haut, de dimensions : larg. 800mm * Prof. 320mm * Haut. 400mm, en retrait de 55mm par rapport aux côtés.</p> <p>Une tablette de rangement fixe en bois mélaminé, ép. 33mm, Larg. 80mm * Prof. 300mm</p> <p>Dimensions : Larg. 1650mm * Prof. 395mm* Haut. 1995mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
21	TABLE DE REUNION 03 PLACES POUR BUREAU TYPE B	<p>TABLE DE REUNION 03 PLACES POUR BUREAU TYPE B</p> <p>Plan réalisé en particules de bois revêtu en mélaminé épaisseur 30mm</p> <p>Chants en PVC épaisseur 2mm</p> <p>3 Pieds en tube rond métallique, diamètre 60mm, peinture époxy cuite au four.</p> <p>Dimensions : Diamètre 1200 mm hauteur 740mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
22	FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION BUREAU TYPE B	<p>Le fauteuil à haut dossier, repose sur un piètement de 5 branches, en nylon noir, de diamètre 720mm avec roulettes jumelées de 50mm et des accoudoirs fixes et fermées en polypropylène noir de largeur 60 mm</p> <p>Le réglage de la hauteur d'assise est assuré par un vérin à gaz avec un cache.</p> <p>Le fauteuil est équipé aussi d'un mécanisme à contact permanent.</p> <p>Le dossier et l'assise forment un ensemble houssé pour un revêtement en cuir écologique</p> <p>Dimensions :</p> <p>Hauteur d'assise : 460-560 mm</p> <p>Profondeur d'assise : 530 mm</p> <p>Largeur d'assise : 530 mm</p> <p>Largeur dossier : 530 mm</p> <p>Largeur HT : 650 mm</p> <p>Hauteur dossier : 720 mm</p> <p>Hauteur totale : 1130-1230 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
23	BUREAU RESPONSABLE TYPE C	<p>BUREAU RESPONSABLE TYPE C</p> <p>Bureau avec retour sur desserte composé de :</p> <p>Plateau en panneau de particules revêtu en 2 faces décor, ép. 30mm avec 4 coins arrondis et inclinés en deux ailes d'avion, et chanfreins sur les côtés « 12*5mm », avec un marquage sur toute la largeur du plateau sous forme d'une</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>bande décorative avec une profondeur de 90mm en couleur Gris anthracite.</p> <p>Voile de fond en panneau de particules revêtu en 2 faces décor, suspendu par deux étriers avec fixation chromée apparente.</p> <p>Structure porteuse métallique tubulaire « 60*30mm » composée de deux longerons et une traverse du côté du piétement et une traverse du côté de la desserte, « 85x750mm », ép. 30mm.</p> <p>Piétement en format anneau incliné, avec coins arrondis, en tôle d'acier cintré peint en Gris anthracite, avec un renfort en T, ép. 5mm minimum, de largeur 840mm sur la partie supérieure et de 730mm sur la partie inférieure. Largeur sur la traverse supérieure 100mm et sur la partie inférieure 70mm.</p> <p>Desserte en panneau de particules revêtu en 2 faces décor, ép. 16mm, avec une construction bi-combiné, sur un socle en retrait de hauteur 70mm.</p> <p>Composée de :</p> <p>2 tiroirs, de dimensions « 570*170mm » et une façade fixe, de dimensions « 610*170mm ».</p> <p>3 portes battantes, s'ouvrant en « pousse-lâche » : deux portes avec les dimensions « 570*385mm » et une porte de dimensions « 385*610mm »</p> <p>Partie supérieure de la desserte est dotée d'un top access ouvrant "non équipé" en aluminium, de dimensions « 160*80mm ».</p> <p>Dimensions du plateau : Larg. 2000mm * Prof. 900mm Dimensions hors tout : Larg. 2130mm * Prof. 1870mm * Prof. 750mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
24	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C	<p>FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU TYPE C</p> <p>Fauteuil dossier haut avec têtière en Flex PU</p> <p>Siège de travail avec dossier standard en résille</p> <p>Cadre du dossier en polypropylène renforcé</p> <p>Réglage de la hauteur d'assise par vérin lift à gaz</p> <p>Mécanisme synchrone avec réglage de tension</p> <p>Accoudoirs réglables en polyuréthane (3D)</p> <p>Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité</p> <p>Barre arrière verticale centrale allant du dossier au mécanisme de l'assise</p> <p>Soutien lombaire réglable à deux positions : en hauteur et en profondeur</p> <p>Translation d'assise</p> <p>Revêtement d'assise en tissu</p> <p>Piétement 5 branches en aluminium chromé sur roulettes</p> <p>Dimensions :</p> <p>Totale : Largeur 670mm * Profondeur 630 x Hauteur (hors têtière) 1070-1180mm</p> <p>Assise : Largeur 500mm * Profondeur 460 x Hauteur 480-590mm</p> <p>Dossier larg.420-470 mm * hauteur. 570 mm</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
25	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE C	<p>Dossier en résille noir tendu sur un cadre du dossier en polypropylène renforcé Structure tubulaire chromée qui maintient le dossier, forme les accoudoirs, la base porteuse de l'assise, ainsi que le piètement Manchettes d'accoudoirs en PU Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Revêtement d'assise en tissu Piètement en luge chromé, avec patins en PU antidérapants et antitaches Dimensions : Hors tout : Larg. 560mm * Prof. 625mm * Haut. 830mm Dossier : Larg. 420-470mm * Haut. 325mm Assise : Larg. 495mm * Prof. 495mm * Haut. 465mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
26	TABLE BASSE POUR BUREAU TYPE C	<p>Table basse carrée composée de : Dessus et deux côtés en panneau de particules, épaisseur 50mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plan inférieur, en panneau de particules, épaisseur 18mm, revêtu en 2 faces décor de finition gris anthracite, et bordé d'un chant en PVC. Panneau support entre le dessus et les côtés, sépare le plan inférieur en deux espaces de rangement, de largeur 495mm * Profondeur 285mm chacun Dimensions hors tout : Larg. 600mm * Prof. 600mm * Haut. 450mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
27	BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU TYPE C	<p>Façades et corps en panneau de particules, ép. 16mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plinthe de finition gris anthracite, 90mm de hauteur Bibliothèque a de deux modules : Module à droite : composée d'une colonne à 5 niches et des espaces de rangement avec deux portes battantes en « pousse-lâche » : Porte supérieure : de hauteur 1210mm et de largeur 470mm Porte inférieure : de hauteur 645mm et de largeur 470mm 4 Etagères en panneau de particules, ép. 25mm, revêtu en 2 faces décor de finition gris anthracite, et bordé d'un chant en PVC. Dimensions : Larg. 830mm * Prof. 395mm* Haut. 1995mm Module à gauche : composée de deux montants en bois revêtu en mélaminé ép. 25mm, avec une étagère centrale en bois revêtu en mélaminé ép. 33mm, délimitant deux espaces de rangement.</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Partie basse composée de 4 portes battantes dotées de charnières « softclosing », 2 tablettes réglables en bois ép. 25mm et poignées courbées en aluminium noir.</p> <p>Partie haute composée :</p> <p>Un bloc de rangement à porte battante, ouverture vers le haut, de dimensions : larg. 800mm * Prof. 320mm * Haut. 400mm, en retrait de 55mm par rapport aux côtés.</p> <p>Une tablette de rangement fixe en bois mélaminé, ép. 33mm, Larg. 80mm * Prof. 300mm</p> <p>Dimensions : Larg. 1650mm * Prof. 395mm* Haut. 1995mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
28	BUREAU RESPONSABLE TYPE D	<p>Dimensions hors tout 2000mm x1600mm hauteur 740mmx650mm</p> <p>Ensemble bureau composé de :</p> <p>1 plan principal, de dimensions : Largeur. 1800mm * Profondeur 800mm * Hauteur 740mm</p> <p>1 plan retour, de dimensions : Largeur. 1600mm * Profondeur 500mm * Hauteur 650mm</p> <p>1 voile de hauteur 420 mm</p> <p>1 caisson posé à 3 tiroirs, dimensions : Largeur 410mm * Profondeur 450mm * Hauteur 600mm</p> <p>Un plan épaisseur 50 mm (en double épaisseur mélamine épaisseur 30 mm effet bois noyer avec chant pvc 2mm même finition que le plateau et contour et cinq renforts en mélamine épaisseur 19mm avec chant pvc 2 mm gris aluminium.</p> <p>Retour démontable équipé avec top access en aluminium 160x80mm, en panneau MDF avec deux faces stratifié épaisseur 50mm avant et arrière du plan et pied retour en MDF laqué chanfreiné en gris aluminium. Fixation entre le plan et le pied retour de type maxi fixe, diamètre 35mm</p> <p>Pied en panneau en MDF avec deux faces stratifié épaisseur 50mm chanfreiné gris aluminium doté de vérin de réglage.</p> <p>Structure tubulaire en acier peint 40x40mm deux longerons et une traverse soudée du côté retour et muni de deux connecteurs alliage aluminium chromée (largeur 40 mm hauteur 13mm) fixés sur le pied. Voile démontable en mélamine épaisseur 19 mm fixé entre les pieds hauteur 420 mm côté pied et 370 mm sous le plan retour, le voile épouse le décalage entre le plateau et le retour.</p> <p>Caisson posé sous le plan retour en panneaux de particules revêtus en mélaminé épaisseur 19mm, bordé d'un chant en PVC 2mm (corps gris aluminium et façades en noyer) à trois tiroirs, dont un tiroir avec plumier ABS coulissant et un avec support des dossiers.</p> <p>Cassettes de tiroir à hauteur de 75 mm avec fond de 4 mm, pris en rainure se déplaçant sur des coulisses en sortie partielle et doté d'un mécanisme de fermeture avec amortisseur (soft closing). Parois des cassettes en 12 mm d'épaisseur, fond de même couleur que les parois tiroirs.</p> <p>Verrouillage central des tiroirs ouvertures avec clef pliante et cache plastique.</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		Poignées décoratives en alliage d'aluminium anodisé rectangulaire, de largeur 275mm et de profondeur 22mm. Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
29	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU RESPONSABLE TYPE D	FAUTEUIL ERGONOMIQUE POUR BUREAU RESPONSABLE TYPE D Fauteuil dossier haut avec tête en Flex PU Siège de travail avec dossier standard en résille Cadre du dossier en polypropylène renforcé Réglage de la hauteur d'assise par vérin lift à gaz Mécanisme synchrone avec réglage de tension Accoudoirs réglables en polyuréthane (3D) Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Barre arrière verticale centrale allant du dossier au mécanisme de l'assise Soutien lombaire réglable à deux positions : en hauteur et en profondeur Translation d'assise Revêtement d'assise en tissu Piètement 5 branches en aluminium chromé sur roulettes Dimensions : Totale : Largeur 670mm * Profondeur 630 x Hauteur (hors tête) 1070-1180mm Assise : Largeur 500mm * Profondeur 460 x Hauteur 480-590mm Dossier larg.420-470 mm * hauteur. 570 mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
30	FAUTEUIL VISITEUR POUR BUREAU TYPE D	FAUTEUIL BUREAU RESPONSABLE TYPE D Dossier en résille noir tendu sur un cadre du dossier en polypropylène renforcé Structure tubulaire chromée qui maintient le dossier, forme les accoudoirs, la base porteuse de l'assise, ainsi que le piètement Manchettes d'accoudoirs en PU Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité Revêtement d'assise en tissu Piètement en luge chromé, avec patins en PU antidérapants et antitaches Dimensions : Hors tout : Larg. 560mm * Prof. 625mm * Haut. 830mm Dossier : Larg. 420-470mm * Haut. 325mm Assise : Larg. 495mm * Prof. 495mm * Haut. 465mm Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%
31	TABLE BASSE POUR BUREAU RESPONSABLE TYPE D	TABLE BASSE POUR BUREAU RESPONSABLE TYPE D Table basse carrée composée de : Dessus et deux côtés en panneau de particules, épaisseur 50mm, revêtu en 2 faces décor de finition noyer, et bordé d'un chant en PVC. Plan inférieur, en panneau de particules, épaisseur 18mm, revêtu en 2 faces décor de finition gris anthracite, et bordé d'un chant en PVC.

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Panneau support entre le dessus et les côtés, sépare le plan inférieur en deux espaces de rangement, de largeur 495mm * Profondeur 285mm chacun</p> <p>Dimensions hors tout : Larg. 600mm * Prof. 600mm * Haut. 450mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
32	<p>BIBLIOTHEQUE POUR BUREAU RESPONSABLE TYPE D</p>	<p>Dimensions : largeur 860mm, profondeur 465mm, hauteur 1870 mm</p> <p>Composée d'un module superposé avec dessus supérieur et deux panneaux de finitions en L.</p> <p>Partie basse avec un module largeur 800mm, hauteur 800 mm, profondeur 415 mm à 2 portes battantes avec une tablette équipées de poignées en aluminium de forme rectangulaire "largeur. 275 mm x profondeur 22mm" et serrure à clef. • Avec un dessus de finition commun en mélamine ép. 19 mm</p> <p>Partie haute en retrait par rapport à la partie basse avec 1 module avec 1 tablette, de dimensions "largeur 800mm * hauteur 1000 mm * profondeur 315 mm" à 2 portes battantes vitrées (verre trempé) équipées de poignées en aluminium de forme rectangulaire "largeur 275 mm x profondeur 22mm" et serrure à clef, Avec un dessus de finition commun en mélamine épaisseur 19 mm</p> <p>Deux joues de finition en forme de L en mélamine épaisseur 30 mm avec trois coins avant arrondis en PVC 2 mm gris aluminium.</p> <p>Les corps des meubles de rangement sont réalisés en panneaux de particules mélamine épaisseur 19 mm</p> <p>Les portes sont ferrées par des charnières invisibles avec mécanisme soft closing et munies de poignée décorative et de serrure.</p> <p>La bibliothèque est équipée de sabots à patins de forme carrée 55x55mm 20 mm avec vérins de réglage noir.</p> <p>Les rangements sont équipés de tablettes métalliques réglables pouvant également recevoir des dossiers suspendus</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
33	<p>BUREAU COLLABORATEUR</p>	<p>BUREAU COLLABORATEUR</p> <p>Bureau avec pied anneau composé de :</p> <p>Plateau en panneau de particules revêtu en mélaminé, épaisseur 19 mm, bordé d'un chant en PVC 2mm d'une dimension de 1800 x 800 mm</p> <p>Plan de travail équipé d'un : top access équipé fixé d'un côté sur un pied anneau et de l'autre côté fixé sur un retour desserte.</p> <p>Structure porteuse composée de deux longerons ou poutres en tube d'acier section carrée 40x40mm avec des connecteurs chromés et qui rehaussent le plateau du piètement d'environ 13 mm, reliant ainsi le piètement et le meuble.</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
		<p>Également une traverse supérieure en tube d'acier de section carrée 40x40mm et 2 montants et traverse inférieure en tube carrée 50x50mm</p> <p>Le meuble retour, de dimensions : larg. 1600mm prof 480mm Hauteur 1150 mm environ, en bois revêtu en mélaminé épaisseur 19 mm, composé de :</p> <p>Un meuble bas avec un caisson intégré à 3 tiroirs avec coulisses à billes</p> <p>Une niche verticale d'un côté et de l'autre sous le plan de travail une zone de rangement avec une seule porte coulissante</p> <p>Un meuble haut de rangement de hauteur 415 mm environ, à 2 portes coulissantes avec une séparation verticale.</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
34	<p>FAUTEUIL DE BUREAU POUR BUREAU COLLABORATEUR</p>	<p>FAUTEUIL DE BUREAU POUR BUREAU COLLABORATEUR</p> <p>Siège de travail avec dossier standard en résille</p> <p>Cadre du dossier en polypropylène renforcé</p> <p>Réglage de la hauteur d'assise par vérin lift à gaz</p> <p>Mécanisme synchrone avec réglage de tension</p> <p>Accoudoirs réglables en polyuréthane (3D)</p> <p>Assise rembourrée en mousse moulée injectée de haute densité</p> <p>Barre arrière verticale centrale allant du dossier au mécanisme de l'assise</p> <p>Soutien lombaire réglable à deux positions : en hauteur et en profondeur</p> <p>Translation d'assise</p> <p>Revêtement d'assise en tissu</p> <p>Piètement 5 branches en aluminium chromé sur roulettes</p> <p>Dimensions :</p> <p>Totale : Largeur 670mm * Profondeur 630 x Hauteur 1070-1180mm</p> <p>Assise : Largeur 500mm * Profondeur 460 x Hauteur 480-590mm</p> <p>Dossier larg.420-470 mm * hauteur. 570 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>
35	<p>TABOURET PIVOTANT</p>	<p>TABOURET PIVOTANT</p> <p>Tabouret avec dossier réglable en hauteur et inclinable</p> <p>Dossier avec ouverture pour faciliter le déplacement du tabouret</p> <p>Assise et dossier en polyuréthane injecté noir</p> <p>Assise avec réglage en hauteur par vérin à gaz</p> <p>Repose-pied en polypropylène noir, diamètre 460 mm</p> <p>Piètement 5 branches en nylon sur patins ou sur roulettes</p> <p>Dimensions :</p> <p>Larg. hors tout = 465 mm</p> <p>Haut. Hors tout= 1050mm-1325 mm</p> <p>Profondeur hors tout =580 mm</p> <p>Base = 650 mm</p> <p>Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>

N°	DESCRIPTION	DESCRIPTIF
36	ARMOIRE METALLIQUE	<p>ARMOIRE METALLIQUE Dimension hors tout : Larg. 1200 x prof 450 mm x Haut :1980 mm L'armoire métallique haute est composée d'un corps métallique soudé sur piétement tubulaire de section 30x30mm, deux portes et 4 tablettes. Le corps est un assemblage par soudures invisibles de deux côtés avec paumelles, un dessus, un socle, en tôle acier St-12-03 ép. 0,6mm et un fond en 0,8mm avec crémaillères pas de 50 mm sur lesquelles viennent se monter les tablettes (épaisseur minimum 30mm) renforcées par deux rails en acier St 12-03 ép. 0,6 mm comme renfort et support dossiers suspendus. Les deux portes sont renforcées par oméga sur la hauteur en acier St12-03 ép. 0,7 mm, l'une des deux est équipée par une fermeture à deux points avec des guides tringles en pvc noir et une serrure et deux poignées. La surface de l'ensemble des pièces métalliques sont traitées avec une peinture en époxy polymérisée après passage au four. Toutes les mesures sont soumises à une tolérance de +/-5%</p>

Appel d'offres ouvert N° 304-24-AOO

Fourniture de mobilier de bureau pour l'ONDA

Direction concernée	Direction des Achats et de la Logistique
 <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique Abdellah BOUKHLOUF</p>	 <p>Le Directeur des Achats et de la Logistique Abdellah BOUKHLOUF</p>
Direction Générale de l'ONDA	
 <p>Adel El Fakir Directeur Général Office National Des Aéroports</p>  <p>31 OCT 2024</p>	
Concurrent	
CPS lu et accepté sans réserve	